

Objet: Service général de l'Inspection
Documents à transmettre aux membres du Service d'Inspection de l'Enseignement de Promotion sociale.
Attributions des inspecteurs par secteurs d'enseignement et par codes des sections et unités de formation.

Réseaux: Tous
Niveaux et services: Tous niveaux / PROM SOC
Période: à partir du 1/03/2011
N° interne : PS ...

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement.
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française ;
- A la Direction du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- A la Direction du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française ;
- Aux membres du Service d'Inspection de l'enseignement de promotion sociale.

Pour information :

- Aux membres du Service de Vérification.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Autorité</u>	A.G.E.R.S.	<u>Signataire</u>	Jean-Pierre HUBIN
<u>Emetteur</u>	Service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>	Barbara KRZYKALA 02/690 80 85 barbara.krzykala@cfwb.be		
<u>Nombre de page</u>	8		

Bruxelles, le 1/04/2011

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la circulaire relative :

- aux documents que les établissements d'enseignement de promotion sociale doivent faire parvenir aux membres du service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale ;
- aux attributions des membres du service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale en référence aux codes des sections et unités de formation.

La précision des attributions des inspecteurs en référence aux codes des sections et unités de formation permet d'établir rapidement le lien entre une section ou une unité de formation et le membre du service d'inspection concerné et vise à faciliter toute communication entre écoles et inspecteurs relative aux dossiers pédagogiques.

La référence est établie en fonction des 4 premiers chiffres du code des dossiers pédagogiques de l'enseignement de promotion sociale de régime 1.

Cette circulaire annule et remplace la circulaire 3354 du 27 octobre 2010.

Je vous en souhaite bonne réception.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

A. Documents à transmettre aux membres du service d'inspection.

1. Horaires.

Ce point est déterminé par la circulaire 2836 du 13 août 2009.

2. Documents à fournir et délais.

Dans un souci d'efficacité et de coût, il vous est demandé de fournir les documents aux adresses courrielles des inspecteurs.

nicolas.duchesne@cfwb.be
claire.gillet@cfwb.be
hans.isaac@cfwb.be
marie.lassaux@cfwb.be
ariane.lefebvre@cfwb.be
francoise.massart@cfwb.be
danielle.mylle@cfwb.be
jean-albert.pieroux@cfwb.be
robert.roba@cfwb.be
pascale.schellens@cfwb.be
jacques.soblet@cfwb.be
jean-pierre.trigaux@cfwb.be

L'adresse postale des inspecteurs et leurs coordonnées téléphoniques figurent dans la circulaire générale du service général de l'Inspection.

Les coordonnées de Madame Pascale SCHELLENS désignée au service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale comme Inspectrice de cours de psychologie, pédagogie et méthodologie sont les suivantes :
Allée des Templiers 41 Boite A37 – 6280 LOVERVAL
GSM : 0478/963719

Documents	Destinataire : Secrétariat du service	Destinataires : Membres du service d'inspection	Délais
Calendrier général (circulaire PS 241/92)	Oui	Oui	Pour le 1 octobre

(*) Dans ce seul cas, l'information peut être transmise par GSM.

Tout envoi de courriel aux inspecteurs doit clairement faire mention dans l'« objet », de la dénomination et du matricule de l'établissement expéditeur.

Tout envoi doit émaner d'une adresse courrielle officielle valide qui permettra au service d'inspection de vous identifier et de vous faire parvenir toute information utile.

B. Attributions des inspecteurs par codes des UF .

Pour rappel, les attributions des membres du service d'inspection sont définies en fonction des 4 premiers chiffres du code des dossiers pédagogiques de l'enseignement de promotion sociale de régime 1.

Le tableau permet d'établir rapidement le lien entre une section ou une unité de formation et le membre du service d'inspection concerné et vise à faciliter toute communication entre écoles et inspecteurs relative aux dossiers pédagogiques.

Pour les missions d'évaluation et de contrôle du niveau des études ainsi que pour celles relatives à l'admission aux subventions une restriction géographique peut être précisée.

COURS GENERAUX

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
0	1			Madame LASSAUX
0	2			Madame LASSAUX
0	2	1	4	Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE
0	3			Monsieur PIEROUX
0	4	0	0	Madame LEFEBVRE
0	4	0	1	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	4	1	0	Madame LASSAUX
0	4	1	1	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	4	1	2	Madame LASSAUX
0	4	1	3	Madame LEFEBVRE
0	4	1	4	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	4	1	5	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	4	1	6	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	4	1	7	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	4	2		Madame LASSAUX
0	5			Madame LEFEBVRE
0	6	1	0	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	6	1	1	Madame LASSAUX
0	6	1	2	Madame LASSAUX
0	6	1	3	Madame LEFEBVRE
0	6	1	4	Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	6	2		Madame LASSAUX Madame LEFEBVRE
0	6	3		Madame LASSAUX Monsieur PIEROUX
0	7			Madame MASSART

				Madame MYLLE
--	--	--	--	--------------

1. AGRONOMIE - RESSOURCES DU SOL ET EAUX - MONDE ANIMAL

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
1				Monsieur ROBA

2. INDUSTRIE

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
2	0	0		Monsieur SOBLET et Monsieur ROBA pour le secondaire inférieur
2	0	1 et 2		Monsieur SOBLET
2	0	3 à 9		Monsieur SOBLET et Monsieur ROBA pour le secondaire inférieur
2	1 à 6			Monsieur SOBLET et Monsieur ROBA pour le secondaire inférieur
2	7	1 à 6		Monsieur SOBLET et Monsieur ROBA pour le secondaire inférieur
2	7	7		Monsieur ROBA
2	7	8 et 9		Monsieur SOBLET et Monsieur ROBA pour le secondaire inférieur
2	8 et 9			Monsieur SOBLET et Monsieur ROBA pour le secondaire inférieur

3. CONSTRUCTION

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
3				Monsieur ROBA

4. HÔTELLERIE - ALIMENTATION

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
4				Monsieur TRIGAUD

5. HABILLEMENT

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
5				Madame LEFEBVRE

6. ARTS APPLIQUÉS

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
6				Madame LEFEBVRE

7. ECONOMIE

Pour les missions d'évaluation et de contrôle du niveau des études et l'admission aux subventions, les répartitions géographiques suivantes sont de mise :

- Pour les unités de formation du secteur « économie » et l'informatique élémentaire :
 - o Monsieur l'inspecteur ISAAC : les provinces de HAINAUT et de Namur ;
 - o Monsieur l'Inspecteur DUCHESNE : les provinces de Liège, de Luxembourg, du Brabant wallon et Bruxelles.
- Pour les unités de formation « langues » :
 - o Madame l'Inspectrice MASSART : la province de Hainaut ;
 - o Madame l'Inspectrice MYLLE : les provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur ;
 - o Pour le Brabant wallon et Bruxelles : Mesdames MASSART et MYLLE.

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
7	0 à 2			Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE
7	3	0	1 à 5	Madame MASSART Madame MYLLE
7	3	0	6	Monsieur PIEROUX
7	3	0	7 à 9	Madame MASSART Madame MYLLE
7	3	1		Madame MASSART Madame MYLLE
7	3	2		Madame MASSART Madame MYLLE
7	3	5	1 à 5	Madame MASSART Madame MYLLE
7	3	5	6	Monsieur PIEROUX
7	3	5	7 à 9	Madame MASSART Madame MYLLE
7	3	6 à 9		Madame MASSART Madame MYLLE
7	4	0		Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE
7	4	1		Madame LEFEBVRE
7	4	2		Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE
7	4	3		Madame LEFEBVRE
7	4	4		Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE
7	4	5		Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE
7	5	0	0	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur

7	5	0	1	Monsieur ISAAC, Monsieur DUCHESNE et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	0	2 à 9	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	1 et 2		Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	3		Monsieur ROBA et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	4	1	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	4	2 et 3	Monsieur ROBA et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	4	4 à 9	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	5		Monsieur ROBA et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	5	1	Monsieur SOBLET
7	5	6	0	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	1	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	2	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	3	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	4	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	5	Monsieur SOBLET
7	5	6	6	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	7	Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	5	6	8	Monsieur SOBLET
7	5	7		Madame LASSAUX et Monsieur SOBLET pour le supérieur
7	6			Monsieur SOBLET
7	7			Madame LEFEBVRE
7	8			Madame LEFEBVRE

8. SERVICES AUX PERSONNES

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
8	0			Madame SCHELLENS
8	1			Monsieur TRIGAUX
8	2	0		Madame SCHELLENS
8	2	1	0	Monsieur TRIGAUX
8	2	1	1 à 9	Madame SCHELLENS
8	2	2 à 9		Madame SCHELLENS
8	3			Monsieur TRIGAUX
8	4	0		Madame SCHELLENS
8	4	0	1	Madame SCHELLENS
8	4	1		Madame SCHELLENS
8	4	2		Madame SCHELLENS
8	4	3		Madame LEFEBVRE
8	4	4		Madame LEFEBVRE

9. SCIENCES APPLIQUEES

Pour les missions d'évaluation et de contrôle du niveau des études et l'admission aux subventions, les répartitions géographiques suivantes sont de mise pour les cours des groupes 9.3. à 9.9. :

- Madame l'Inspectrice SCHELLENS : la province de HAINAUT ; et de Namur ;
- Madame l'Inspectrice GILLET : les provinces de Liège, de Luxembourg, de Namur, du Brabant wallon et Bruxelles.

Secteur	Groupe	Sous-groupe	Orientation	Inspecteur/Inspectrice
9	0			Madame LASSAUX
9	1	0		Madame LASSAUX
9	1	1		Madame LASSAUX
9	1	2		Madame LASSAUX
9	1	3		Madame LASSAUX
9	1	3	1	Madame LASSAUX
9	1	3	2	Madame LASSAUX
9	1	3	3	Monsieur ISAAC
9	1	4		Madame LASSAUX
9	1	5		Madame LASSAUX
9	1	6		Madame LASSAUX
9	1	7		Madame LASSAUX
9	1	9		Madame LASSAUX
9	3			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS
9	4			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS
9	5			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS
9	6			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS
9	7			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS
9	8			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS
9	9			Madame GILLET/ Madame SCHELLENS

